



DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 153/2025

OBJET : Contrat de licence IMAGINA application SmartCity dédié mobile pour une durée de 3 ans

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil municipal n°040/2020 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu l'évolution de transition numérique de la ville de Morangis et de l'amélioration continue des services aux citoyens,

Vu que la mise en place d'une solution Smart City est devenue une priorité,

Vu la proposition d'IMAGINA,

Article 1 : DECIDE de conclure un contrat avec la société IMAGINA, domiciliée au 110 Avenue de la Marne 56000 Vannes.

Article 2 : DECIDE de signer ce contrat pour un montant annuel de 4 850,00 € HT, soit 5 820,00€ TTC pour une durée de 3 ans

Article 3 : DIT que la somme correspondante est inscrite au budget.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le département et à Monsieur le Receveur Principal

Fait à Morangis, le 12 juin 2025

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET



Décision certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.